FIRST NATIONS NATIONAL CHILD BENEFIT REINVESTMENT INITIATIVE

PROGRESS REPORT FOR YEAR ENDING MARCH 31, 2003

THE PROGRESS REPORT

This fourth annual report provides information on the progress of First Nations in reinvesting funds under the First Nations National Child Benefit Reinvestment (NCBR) initiative. These funds are used to organize and deliver services to improve the conditions of low-income families with children. Indian and Northern Affairs Canada (INAC) produced this report using information from First Nation project administrators and departmental records. The report outlines the background, objectives and activities of the First Nations NCBR. It also describes the kinds of projects established by First Nations with support from INAC and includes some examples. The scale and impact of the initiative are shown by quantitative data, with the focus on the fiscal year 2002-2003.

THE NATIONAL CHILD BENEFIT

The National Child Benefit (NCB) was launched in 1998, after federal, provincial and territorial Ministers of Social Services agreed that governments, including First Nations, should work together to address child poverty in Canada.[1] As stated in the 1998 Speech from the Throne, the goals were to prevent and reduce the depth of child poverty, promote the attachment of families to the workforce, and reduce overlap and duplication among the programs in order to secure a base of benefits and services for needy children throughout Canada. With specific reference to Aboriginal people, the 2002 Speech from the Throne re-affirmed Canada's commitment to combat poverty, improve health, close the gap in life chances for Aboriginal children, and support the preservation of cultural identity.

The NCB initiative has two components:

1. Income Benefit Component

This component is made up of the Canada Child Tax Benefit (CCTB) and the National Child Benefit Supplement (NCBS).

The CCTB, a base benefit, is aimed at all low- and middle-income families (approximately 80% of Canadian families).

The NCBS provides additional income support to low-income families (approximately 40% of Canadian families) who meet the Canada Revenue Agency (CRA) income test.

Families, whose total family income is not greater than the applicable maximum level, receive monthly payments based on their net income and the number and ages of children in the family. A key feature is that benefits are payable to these families whether they are working or receiving income assistance. This means that parents who are employed, but who have low earnings, may still receive child benefit payments to help maintain the independence they have gained as members of the work force.

The CRA administers the income benefit component. Benefits for low-income families are kept in line with increases in the cost of living; the NCBS has been increased annually since it began. Also, since January 2000, both the NCBS and the CCTB have been fully indexed and the maximum allowable income levels have been raised.

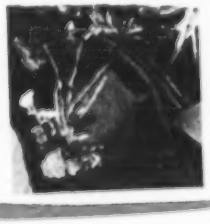

2. Reinvestment Component

Provinces and Yukon may choose to reduce income assistance entitlements of families with dependent children (by amounts that equal NCBS increases) without affecting the total amount of the family income. As a result, funds may be freed up for reinvestment in a variety of local projects designed to improve the lives of families with children and in the greatest need. Most provinces and territories have opted for this adjustment. The funds are reinvested in new and enhanced benefits and services that are consistent with the goals of the NCB. First Nations are bound to the reference provincial/territorial NCBR model in place. Appendix A outlines the approaches taken by provinces and territories to adjust income assistance benefits for children by all or part of the NCBS.

THE FIRST NATIONS NATIONAL CHILD BENEFIT REINVESTMENT

Background

In partnership with First Nations, the Government of Canada is working to improve the quality of life for families with children in First Nation communities since the Government of Canada policy states that First Nations should benefit like other Canadians from national social service programs. Canada has thus joined with First Nations to establish a wide range of programs to address existing social, health and related issues. Therefore, the First Nations NCBR has been set up as the on-reserve counterpart to provincial/territorial initiatives. The services and benefits are comparable in kind to those available off-reserve. However, they are directed to ensure that First Nation children receive the best possible opportunity to fully develop their potential as healthy, active and contributing members of their communities. The First Nations NCBR shares the national objectives, namely:

- to prevent and reduce the depth of child poverty;
- to promote attachment of families to the workforce; and
- to reduce overlap and duplication of government programs and services.

The NCBR initiative helps low-income on-reserve families with children by providing projects that are specifically designed to promote their well-being.

Income Benefit Component

The CCTB base benefit and the NCBS, plus an additional provincial/territorial supplement where applicable, are available to First Nation families who meet the income test. To participate, an application must be filed, as well as an income tax return; the CRA

needs both to calculate a family's entitlement. If a child is in the care of a Child and Family Services agency (including a First Nation agency), under provincial/territorial child protection legislation, a Children's Special Allowance is paid to the agency in lieu of the CCTB and the NCBS. The agency applies directly to the CRA for the allowance when the child is taken into care. The person who had custody of the child before admission into care stops receiving CCTB and NCBS payments once the agency application is approved.

Reinvestment Component

First Nations may use savings from income assistance adjustments to be reinvested to enrich existing services or to create new services to reduce child poverty. Under the terms and conditions of the NCBR initiative, First Nations must administer income assistance following the rate schedules of their provincial/territorial counterparts. When a province or territory reduces income assistance payments to parents in receipt of child benefits, First Nations will similarly reduce their rates (in order to create savings). For the recipients, the amount of their NCBS is at least equal to the reduced income assistance, so their total family income does not decrease. The savings to the income assistance from the reduction in program expenditures constitute the funds available for reinvestment.

The amount of reinvestment funds is calculated on a regional basis. This is done in accordance with the procedures and amounts by which provincial/territorial governments adjust their income assistance rates because of the NCBS. When a province or territory supplements the federal payments with additional funding (which is commonly referred to as the Additional Investment Envelope), INAC commits to reimburse the portion which reaches on-reserve families on income assistance. For example, INAC reimburses Saskatchewan and Yukon for integrated child benefits payments to low-income families with children which ordinarily live on-reserve and which benefit from income assitance.

In some cases, the reinvestment funds available to a community may not be large. But First Nations are able to enhance them by linking them with funding from other sources, such as general band revenue or daycare services.

As well as funding new and improved services for low-income families and their children, the NCBR initiative promotes and facilitates local initiative and decision-making in managing projects. This strengthens the policy development and service delivery capabilities of First Nations and agencies. Although the operation of the NCBR in each region closely follows provincial/territorial models, First Nations have the flexibility to prioritize their reinvestments. They can also plan, design, implement, operate, monitor and evaluate community-based projects that are culturally relevant and respond to the unique needs of their communities.

Management Framework and Reporting

The NCBR management framework requires that local reinvestment initiatives be consistent with the federal/provincial/territorial objective of the program—that they strengthen communities and families in order to reduce child poverty. Before entering into any funding agreements, INAC ensures that all required accountability provisions are included in the agreements so that the transferred funds will yield proper value.

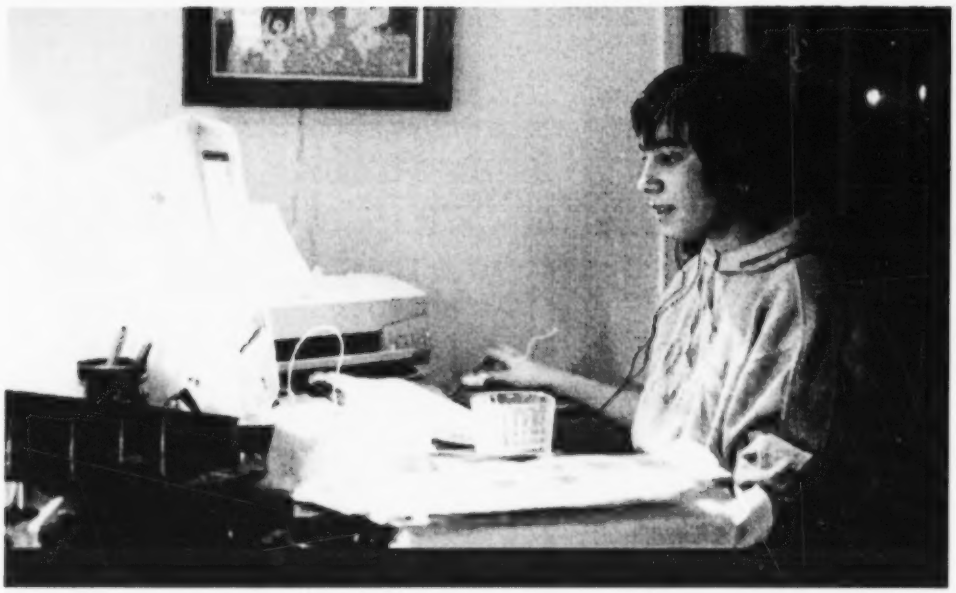

To measure the achievement of the NCBR objectives, participating jurisdictions at all levels report on the inputs and results of reinvestments. Accordingly, First Nation recipients are required to report to INAC on activities and results related to projects generated by their incremental NCBR funding. These annual reports list project titles, along with short descriptions outlining the purpose, activities, schedule and resources used for each project during the fiscal year. Descriptions of project outcomes and accomplishments for the year, including the number of clients assisted, are also listed.

The First Nation reports are the basis for a yearly summary report on reinvestment activities from the regions to Headquarters. The regional reports, in turn, are used for INAC's input to the annual federal/provincial/territorial report to Ministers Responsible for Social Services. In addition, INAC produces it own annual progress report to First Nations, regions, provincial/territorial governments and the public on the progress of the initiative.

Current information on activities and outputs is obtained by ongoing monitoring. Feedback from First Nations on innovations, challenges and other aspects of reinvestment projects is an important part of the program management process.

The following table shows the actual expenditures for First Nations NCBR projects from the fiscal years 1998-1999 to 2002-2003.

TABLE 1: Actual First Nations NCBR Expenditures by Year and Region for Fiscal Years 1998-1999 to 2002-2003[2]

Region		1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Yukon		$ 200,000	$ 300,000	$ 264,100	$ 341,100	$ 488,500
British Columbia		$ 2,300,000	$ 3,470,000	$ 4,324,000	$ 4,174,082	$ 5,972,934
Alberta		$ 1,700,000	$ 7,000,000	$ 9,667,236	$ 8,566,120	$ 9,756,700
Saskatchewan		$ 4,400,000	$ 8,600,000	$ 11,440,807	$ 15,391,699	$ 16,851,400
Manitoba[3]		$ 4,300,000	$ 8,400,000	$ 7,785,570	$ 5,322,143	$ 3,209,100
Ontario		$ 2,700,000	$ 3,500,000	$ 5,217,500	$ 7,355,250	$ 8,118,090
Quebec		$ 6,824,208	$ 8,539,500	$ 8,539,500	$ 8,539,500	$ 8,160,700
Atlantic		$ 1,000,000	$ 2,100,000	$ 3,000,000	$ 1,548,600	$ 991,400
Additional Investment Envelope[4]	Yukon	$ 0	$ 240,000	$ 240,000	$ 240,000	$ 240,000
	Sask.	$ 6,700,000	$ 8,100,000	$ 3,799,193	$ 5,522,872	$ 2,198,822
Total		**$ 30,124,208**	**$ 50,249,500**	**$ 54,277,906**	**$ 57,001,366**	**$ 55,987,646**

TABLE 2: Distributed Reinvestment Funds vs. Funds Reported ($) for Fiscal Year 2002-2003[5]

Region		Distributed Reinvestment Funds	Funds Reported[6]	Funds Unreported
Yukon		$ 488,500	$ 473,500	$ 15,000
British Columbia		$ 5,972,934	$ 5,771,234	$ 201,700
Alberta		$ 9,756,700	$ 9,756,700	$ 0
Saskatchewan		$ 16,851,400	$ 5,174,600	$ 11,676,800
Manitoba		$ 3,209,100	$ 2,701,300	$ 507,800
Ontario		$ 8,118,090	$ 6,909,850	$ 1,208,240
Quebec		$ 8,160,700	$ 2,869,700	$ 5,291,000
Atlantic		$ 991,400	$ 991,400	$ 0
Additional Investment Envelope	Yukon	$ 240,000	$ 240,000	N/A
	Sask.	$ 2,198,822	$ 2,198,822	N/A
Total		**$ 55,987,646**	**$ 37,087,106**	**$ 18,900,540**

FIRST NATIONS NATIONAL CHILD BENEFIT REINVESTMENT PROJECTS BY ACTIVITY AREA

NCBR funding may be used for a wide range of innovative reinvestment projects. These projects conducted by First Nations are categorized under five activity areas.

Child Nutrition: To improve the health and well-being of children by giving them breakfast, lunch or snacks in school, or by educating parents about the nutritional needs of children and meal preparation. Food hampers may also be delivered to homes to support good child nutrition.

Child Care/Daycare: To enhance daycare facilities to enable more low-income families to access space. The emphasis may be on accommodating children of working parents or those who are participating in training projects. Another approach is to use funds to reduce the share of child care costs that parents may pay (no direct subsidies are given to parents).

Early Childhood Development: To support parents in giving their children a sound start in life through early intervention services. Projects may include drop-in centres for parents or training in parenting skills.

Employment and Training Opportunities: To increase the skills of parents and youth, and to increase their prospects for employment through such means as work-related and training projects or summer work projects for youth.

Community Enrichment: Included in this category are projects such as the teaching of traditional culture (e.g. art, music, storytelling), support projects for youth, celebrations, peer support groups, family and community supports such as life skills and financial management training, and other group activities that bring together community elders, children and youth.

A recently completed review of NCBR data shows that First Nations have identified child nutrition, employment and training opportunities, and cultural enrichment initiatives as priorities for reinvestments. The following table shows the distribution of available funds for each activity area among the regions.

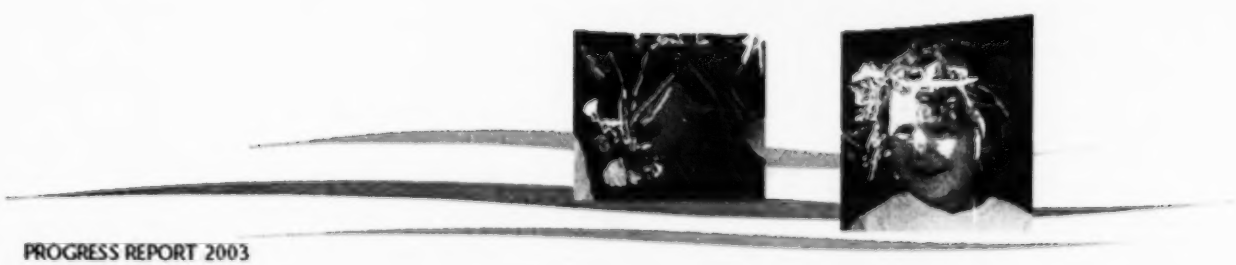

TABLE 3: Funds Available for Reinvestments by Activity Area and by Region for Fiscal Year 2002-2003[1]

Region	Child/ Daycare	Child Nutrition	Early Child Development	Employment and Training Opportunities	Community Enrichment	Total
Yukon	$17,500	$53,200	$0	$0	$402,800	**$473,500**
	3.7%	*11.2%*	*0%*	*0%*	*85.1%*	
British Columbia	$76,548	$850,621	$199,771	$404,980	$4,239,314	**$5,771,234**
	1.3%	*14.7%*	*3.5%*	*7.0%*	*73.5%*	
Alberta	$336,000	$1,257,200	$123,400	$2,784,900	$5,255,200	**$9,756,700**
	3.4%	*12.9%*	*1.3%*	*28.5%*	*53.9%*	
Saskatchewan	$25,900	$663,700	$262,200	$2,918,600	$1,304,200	**$5,174,600**
	0.5%	*12.8%*	*5.1%*	*56.4%*	*25.2%*	
Manitoba	$48,800	$537,600	$10,800	$504,100	$1,600,000	**$2,701,300**
	1.8%	*19.9%*	*0.4%*	*18.7%*	*59.2%*	
Ontario	$219,477	$2,873,960	$174,787	$455,612	$3,186,014	**$6,909,850**
	3.2%	*41.6%*	*2.5%*	*6.6%*	*46.1%*	
Quebec	$239,800	$798,200	$176,300	$832,100	$823,300	**$2,869,700**
	8.4%	*27.8%*	*6.1%*	*29.0%*	*28.7%*	
Atlantic	$20,200	$7,100	$0	$0	$964,100	**$991,400**
	2.0%	*0.7%*	*0%*	*0%*	*97.3%*	
Total[2]	**$984,225**	**$7,041,581**	**$947,258**	**$7,900,292**	**$17,774,928**	**$34,648,284**
	2.9%	***20.3%***	***2.7%***	***22.8%***	***51.3%***	

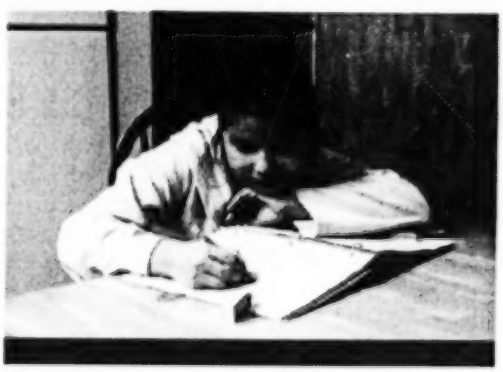

The following chart shows the percentage of total national spending by activity area for 2002-2003, from the preceeding table.

Reinvestments by Activity Area for Fiscal Year 2002-2003

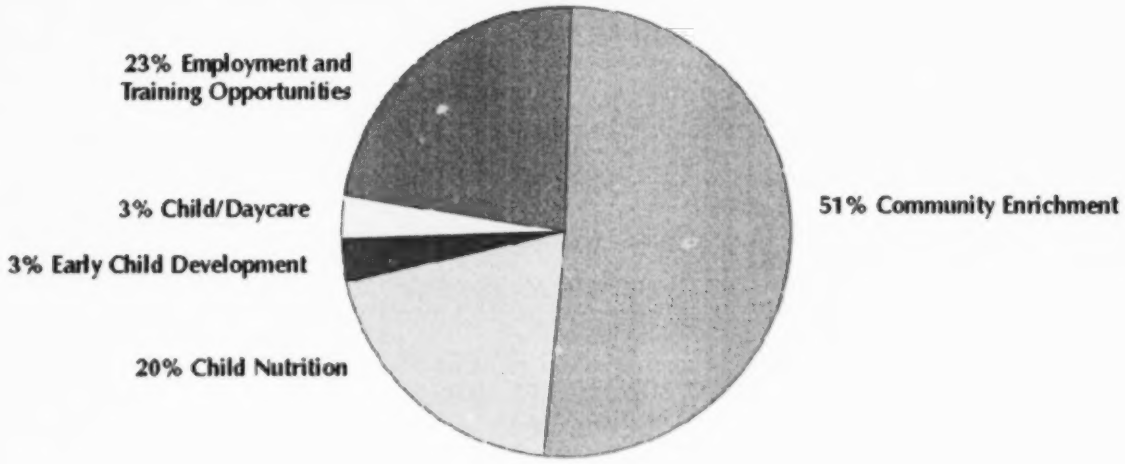

IMPACTS OF FIRST NATIONS NATIONAL CHILD BENEFIT REINVESTMENTS

An important feature of the NCBR initiative is the scope and flexibility it offers First Nations to provide services to help low-income parents and children. First Nations have successfully used transferred funds for many different kinds of reinvestment projects and services. In fact, these have tended to cover a wider range of service areas than those of the provinces and territories. First Nations are also able to focus on different service areas based on the particular needs of their own communities—as long as the reinvestments are consistent with the initiative's objectives. The approach is to identify services that appear to be under-supplied, prioritize the service needs, assess developmental possibilities in terms of available funding and staffing resources, and create the service structures that will provide the needed benefits to the targeted population.

The system is having the following positive effects:

- By establishing and operating NCBR-funded projects, local officials and administrators acquire and widen their managerial knowledge and skills for the broader good of their communities.
- The initiative reinforces the thrust of national and regional First Nation organizations and the Government of Canada to develop self-governing, self-determining and self-reliant First Nation communities.
- The initiative provides services that can improve conditions of life, both in the present and future, for low-income families and children. These services make it possible for them to participate more fully in community economic, social and cultural activities.
- The flexible nature of the initiative allows First Nations to answer their specific community priorities and needs while addressing child poverty.

The following tables show the number of First Nation projects conducted in 2002-2003 and the number of families and children that benefited by activity area and by region.

TABLE 4: Number of Reinvestment Projects and Families and Children Benefiting[3] from the Reinvestment Projects by Activity Area for Fiscal Year 2002-2003

Activity Area	Number of Projects	Number of Families	Number of Children
Child/Daycare	65	808	1,715
Child Nutrition	245	11,914	28,564
Early Child Development	51	1,485	3,188
Employment/Training Opportunities	165	6,114	12,782
Community Enrichment	808	37,646	71,485
National Total	**1,334**	**57,967**	**117,734**

TABLE 5: Number of Families and Children Benefiting[10] from the Reinvestment Projects and the Number of Reinvestment Projects by Region for Fiscal Year 2002-2003

Region	Number of Families	Number of Children	On-reserve Children Aged 0–19 in 2002	Number of Projects
Yukon	98	526	2,459[11]	29
British Columbia	25,238	43,409	21,509	642
Alberta	5,998	15,054	28,807	163
Saskatchewan	7,404	18,803	28,280	81
Manitoba	6,752	14,301	34,540	248
Ontario	7,958	16,240	31,049	78
Quebec	3,945	8,720	17,887	78
Atlantic	574	681	7,378	15
Total	**57,967**	**117,734**	**171,909**	**1,334**

SUCCESS STORIES

Here are some examples of projects being carried out by First Nations using NCBR resources.

Chipewyan Prairie First Nation—Treaty 8

The Chipewyan Prairie First Nation in northern Alberta started the *Milk and Diaper Voucher Project* to meet nutritional requirements and basic care of children in the community. Income assistance funds are limited and the cost of milk is higher in remote communities (the nearest town is 120 km away), so families were not buying enough milk for their children. They were also accumulating large credit accounts at the local store. The Social Development Administrator and local store owner developed a Milk and Diaper Voucher for low-income families which were eligible for income assistance. The voucher is used at the local store for milk, or juice if milk is not available, and for diapers. Users have given the Social Services Administrator positive feedback. The families say that the voucher system is convenient and has helped to stretch their income assistance and food budget.

Skookum Jim Friendship Centre—Yukon

The Friendship Centre in Whitehorse provides quality program service with parental and community support to urban Aboriginal youth. NCBR funds are used with funds from other sources for delivery of services in several program areas: *WorkLife Job Skills*,

drum-making and traditional songs, traditional meat preparation, potlach activities, mask making, fishing camp / hunting camp and youth self-empowerment. As well, several focus groups have been conducted to determine cultural programs. A Youth Advisory Council was directly involved in the projects.

Some of the Skookum Jim Friendship Centre projects follow.

- *WorkLife Job Skills*: 35 youth participants took part in this successful project. The main goal was to explore new technology computer basics. Participants paced themselves to develop skills in achieving their goals and objectives in the individualized projects. These included skills with the computer, MS Word and Internet operations, as well as skills in job searches, development of résumés and cover letters. To date, participants have preferred to do all training on the computer, including preparation of résumés, job applications and a number of outlined exercises. The preliminary assessment and feedback was very positive and participants responded well to the training. They also displayed strong commitment and motivation for learning under this project. Finally, this project has been successful in the areas of design, development and implementation.
- *Drum-Making:* This mini-project for youth consisted of instruction and working with a mentor elder on drum-making and singing traditional songs. The project included two workshops and had a very positive response. It is expected that the project will continue and expand.
- *Traditional Meat Preparation:* This project focussed on traditional techniques for the preparation and preservation of meat, including salmon, moose and caribou. It involved drying meats and making sausage and pemmican, as well as developing meat-cutting skills.
- *Mask Making:* The focus of this very successful project was traditional mask making.
- *Fishing and Hunting Camp:* This project was on location in the Pelly area, and involved elders and four youth. They were successful in bringing two moose back to camp. The meat was used for the sausage and dried meat project. This camp, too, was regarded as very successful.
- *Youth Self-Empowerment:* This positive learning experience for youth and their families involved working with parents, families and youth in family support. The objective was to provide a positive home environment and to emphasize family problems and dysfunctions as a consequence of drinking and alcohol addiction. The process involved referrals to social service agencies in some cases. The focus of the project was on youth, working one-on-one with children and families, and to provide support as needed. The project also included developing strategies and family support to increase the awareness of challenges to young children growing up in an urban environment.

  This project was extremely valuable in providing family support in home situations. It has had a direct benefit for all participants, specifically for youth and family support in the home environment. The positive responses of all participants who are active in the life-learning process also indicate the success of this project.

Based on the continuing support that families provide, the feedback and evaluation process with participants, the Skookum Jim Friendship Centre projects are rated highly in delivering needed services to urban Aboriginal youth.

Little Red River Cree Nation—Treaty 8

This First Nation in Alberta implemented the *Family Enhancement Project* to promote wellness and healthy life choices. Through culturally sensitive programming, the project provides at-risk families and youth with consistent support, guidance and opportunities to make healthier lifestyle choices. Participants are taught budgeting, shopping skills, household duties and hygiene. Gift baskets of necessities for newborns are available to low-income families. Workshops have been organized, covering topics such as cooking and nutrition, survival skills and disaster services, and arts and crafts.

Youth cultural excursions include activities such as hand games, tea dances, food preparation and workshops on substance sniffing and alcohol addiction. Youth can attend a "Chili Night" where they come together in a social and learning environment, and the older youth learn to prepare food. *The Family Enhancement Project* has received positive feedback from the community. Staff try to facilitate at least one workshop for adults and one for youth each month.

Kwalin Dunn First Nation

This community has continued several reinvestment projects, such as the *Ashea Daycare* and the *Aboriginal Headstart Nutrition Program* for low-income families. It has also assisted low-income parents with daycare costs while they were at on-the-job training or workshops and courses to upgrade their education. Another project was increasing parent involvement with their children's learning readiness and life skills.

All these projects were successful in creating a healthy environment for children to interact and learn proper social behaviours, to improve their physical health, to create more opportunities for parents to become self-sufficient, and to provide role models to children. In addition, the projects provide parents and children with tools for managing stress, violence, budgets, employment, schedules, deadlines and many more of life's challenges.

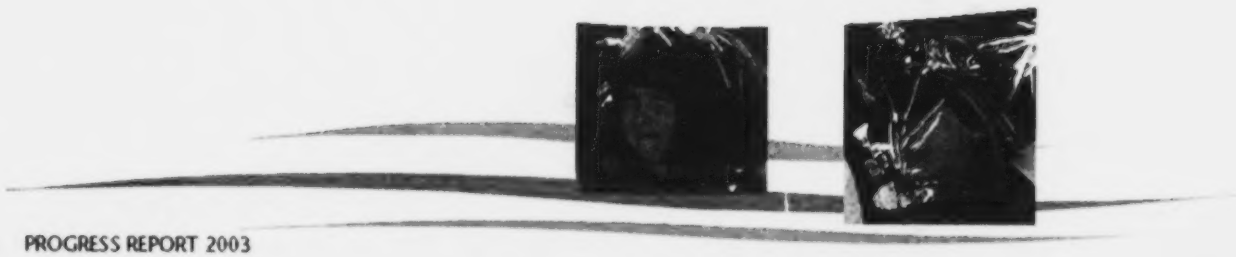

SUMMARY

First Nations, like other governments participating in the NCB initiative, are committed to furthering the goals of the NCB by providing benefits and services to low-income families with children. These benefits and services will improve their lives by making it possible for them to participate more fully in all aspects of community life. The NCBR initiative has enabled many First Nation communities to reduce the extent of child poverty, as well as support an attachment to and participation in the workforce. Also, community enrichment activities, such as raising awareness of social, economic and cultural traditions and values, nourish a sense of cultural pride and individual self-esteem. Without NCBR funds, many communities could not benefit from these projects.

There is every indication that further successes will follow. As First Nations build on and share their experiences and knowledge about this funding mechanism, even more projects and services for low-income families with children will be developed.

The Government of Canada continues to work in partnership with First Nations to achieve the common goal of improving the quality of life for Aboriginal peoples. The benefits gained by people in approximately 600 First Nation communities across the country through the NCBR are a significant result of this shared effort.

As next steps, INAC finalized a *Proposal Development and Reporting Guide for First Nation* administrators to help them manage the initiative. This tool was developed in collaboration with First Nations through a series of workshops. It will be featured on INAC's NCBR Web site, which is currently being updated, along with the *NCBR Initiative National Standards and Guidelines Manual*. INAC will also be developing more communications tools, such as a calendar highlighting key NCBR documents for First Nations. These will be available this year.

APPENDIX A

PROVINCIAL/TERRITORIAL APPROACHES TO REPLACING INCOME ASSISTANCE BENEFITS FOR CHILDREN

Since the inception of the NCB initiative in 1998, three distinct approaches have evolved respecting the replacement of social assistance benefits for children through the NCB. These are:

- the social assistance offset approach;
- the integrated child benefit approach with adjustment; and
- the integrated child benefit approach without adjustment.

New Brunswick chose not to implement the replacement of social assistance benefits for children in the NCB initiative and flowed through the NCB Supplement directly to recipients. In the case of First Nations on-reserve and Citizenship and Immigration Canada's Resettlement Assistance Program (RAP), the NCB reinvestment component mirrors jurisdictional income support programs.

Social Assistance Offset Approach

Under this approach, provinces and territories either treat the NCB Supplement as an unearned income charge against social assistance or reduce their social assistance rates for children. In the case of income offset, social assistance recipients have the amount of NCB Supplement they receive deducted from their social assistance entitlement. This approach is used in Prince Edward Island, Ontario, Yukon, Northwest Territories and Nunavut. Manitoba also uses this approach for a portion of its social assistance caseload (until 2004). In the case of a rate reduction, the social assistance rate is reduced by the maximum NCB Supplement. Alberta uses this approach. Each family that leaves social assistance keeps the full amount of the NCB Supplement. Reinvestment funds under this approach are the savings in social assistance.

Note: For First Nations, there are no practical differences between these two models, since First Nations families living on-reserve are assumed to collect the full amount of the NCBS because their income is non-taxable.

Integrated Child Benefit Approach with Adjustment

Some jurisdictions have chosen to restructure their social assistance system to pay children's benefits through a separate income-tested child benefit program that is integrated with the CCTB system. Under this approach, increases in the NCB Supplement are offset in full or in part against the provincial child benefit. The savings from this offset become the province's reinvestment funds. Saskatchewan and British Columbia have adopted this approach.

Integrated Child Benefit Approach without Adjustment

Some jurisdictions have chosen to restructure their social assistance system to pay children's benefits through income-tested child benefit programs but not to offset NCB Supplement increases against these provincial child benefits subsequent to restructuring. In these jurisdictions, the amount of the NCB Supplement was used to offset the amount of child benefit previously paid through social assistance, so that there was no overall change in the level of child benefits. For these jurisdictions, reinvestment funds represent the estimated amount of "fixed" savings to the jurisdiction since the introduction of the NCB (including the savings from restructuring) carried forward on an annual basis. Newfoundland and Labrador and Nova Scotia have adopted this approach.

REFERENCE NOTES

[1] The Government of Quebec agrees with the basic principles of the NCB. But, because it controls income support for the children of Quebec, it did not take part in NCB development. Any reference to joint federal/provincial/territorial positions in this report does not include Quebec. Quebec's family policy is consistent with that of the NCB.

[2] These figures are a snapshot in time and are based on reports submitted by First Nations to their respective regional INAC office as of July 15, 2003. The data is then summarized by the regional offices and submitted to INAC Headquarters via the Transfer Payment Management System. More reports may have been submitted after the cut-off date of July 15, 2003 and are not reflected in the series of tables contained within this report.

[3] As of January 2004, the Province of Manitoba pays all children's benefits directly to families. Therefore, reinvestment funds are no longer available.

[4] The Additional Investment Envelope is the additional monies the province and territory invest in the NCBS beyond the federal level through an integrated provincial/territorial child benefit system. When a province or territory invests more than the value of the federal NCBS, INAC reimburses the provincial/territorial portion paid to low-income families living on-reserve.

[5] These figures are a snapshot in time and are based on reports submitted by First Nations to their respective regional INAC office as of July 15, 2003. The data is then summarized by the regional offices and submitted to INAC Headquarters via the Transfer Payment Management System. More reports may have been submitted after the cut-off date of July 15, 2003 and are not reflected in the series of tables contained within this report.

[6] Reporting on results and expenditures is done in a different way for First Nations under self-government and multi-year agreements signed before 1998 and that were rolled over.

[7] These figures are a snapshot in time and are based on reports submitted by First Nations to their respective regional INAC office as of July 15, 2003. The data is then summarized by the regional offices and submitted to INAC Headquarters via the Transfer Payment Management System. More reports may have been submitted after the cut-off date of July 15, 2003 and are not reflected in the series of tables contained within this report.

[8] Reporting on results and expenditures is done in a different way for First Nations under self-government and multi-year agreements signed before 1998 and that were rolled over.

[9] Numbers may include duplicates where a family benefits from more than one service in the community.

[10] Numbers may include duplicates where a family benefits from more than one service in the community.

[11] This figure represents the total number of Registered Indians in Yukon as all are considered ordinarily living on-reserve. The actual on-reserve children aged 0–19 for this territory is listed at 1,263.

APPENDIX A

[1] This text, in its entirety, is taken from *The National Child Benefit Progress Report: 2002* published by Social Development Canada, July 2003, p. 18-19.

INIATIVE DE RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT D'ÉTAPE POUR L'EXERCICE FINISSANT LE 31 MARS 2003

LE RAPPORT D'ÉTAPE

Ce quatrième rapport annuel renferme de l'information sur les progrès des Premières nations en ce qui concerne l'initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE). Ces fonds sont utilisés pour organiser et fournir des services qui amélioreront les conditions des familles à faible revenu ayant des enfants. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a produit le présent rapport en se fondant sur les renseignements transmis par les administrateurs de projets au sein des Premières nations et sur l'information contenue dans les dossiers du Ministère. Le présent rapport expose le contexte entourant l'initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations, ainsi que les objectifs visés et les activités mises de l'avant. Ce rapport décrit également les genres de projets organisés par les Premières nations avec l'appui d'AINC et en présente des exemples. L'étendue et les répercussions de l'initiative, entreprise durant l'exercice 2002-2003, sont étayées au moyen de données quantitatives.

LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

La Prestation nationale pour enfants (PNE) a été instaurée en 1998, lorsque les ministres des services sociaux ont convenu que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations devaient joindre leurs efforts pour enrayer la pauvreté infantile au Canada.[1] Comme le mentionnait le discours du Trône de 1998, les objectifs visés sont les suivants : aider à prévenir et à réduire la pauvreté infantile, favoriser la participation au marché du travail et réduire les chevauchements et les dédoublements de programmes afin de sécuriser une base de prestations pour les enfants dans le besoin partout au Canada. En ce qui concerne les peuples autochtones, le discours du Trône de 2002 réaffirmait l'engagement du Canada à combattre la pauvreté, à améliorer la santé, à resserrer l'écart qui handicape l'avenir des enfants autochtones et à soutenir les efforts visant à préserver l'identité culturelle.

La Prestation nationale pour enfants comprend deux volets :

1. Volet - Prestation liée au revenu

Ce volet se compose de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE).

La PFCE est une prestation de base destinée aux familles à faible revenu ou à revenu moyen, soit environ 80 % des familles canadiennes.

Le SPNE a pour objet d'assurer un revenu supplémentaire aux familles à faible revenu, soit environ 40 % des familles canadiennes, qui rencontrent les critères de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en matière de faible revenu.

Les familles dont le revenu familial total ne dépasse pas le niveau maximum applicable reçoivent des paiements mensuels fondés sur leur revenu net et sur le nombre d'enfants dans la famille et leur âge. L'une des caractéristiques clés de ce supplément est qu'il est versé à ces familles, et ce, peu importe qu'elles travaillent ou qu'elles touchent de l'aide au revenu. Cela signifie que les parents qui ont un emploi, même mal rémunéré, peuvent quand même recevoir des paiements de prestation pour enfants afin de les aider à conserver l'indépendance qu'ils ont acquise en tant que membre de la population active.

L'ARC administre la prestation liée au revenu. Le montant des prestations versées aux familles à faible revenu est majoré en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Le SPNE a augmenté chaque année depuis sa création. En outre, depuis janvier 2000, le SPNE et la PFCE ont été entièrement indexés et les niveaux de revenu maximum permis ont été majorés.

2. Volet - Réinvestissement

Les provinces et le Yukon peuvent décider de réduire les montants de l'aide liée au revenu que reçoivent les familles ayant des enfants à charge, par un montant équivalent à l'augmentation du SPNE sans que cela n'ait d'incidence sur le montant total du revenu familial. En conséquence, les fonds ainsi libérés peuvent être réinvestis dans divers projets locaux destinés à améliorer la vie des familles avec des enfants qui en ont le plus besoin. La plupart des provinces et des territoires ont choisi cette approche. Les fonds sont réinvestis dans de nouvelles prestations et de nouveaux services qui sont conformes aux objectifs de la PNE. Les Premières nations sont tenues de suivre le modèle du RPNE qui a été adopté dans leur province ou territoire. L'annexe A explique les approches sur lesquelles se fondent les provinces et les territoires pour rajuster les prestations d'aide au revenu, en totalité ou en partie du SPNE, qui sont versées aux familles ayant des enfants.

RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Contexte

Comme le stipule sa politique voulant que les Premières nations doivent bénéficier des programmes nationaux de services sociaux au même titre que les autres Canadiens, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les Premières nations, s'emploie à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants dans les collectivités de Premières nations. Le Canada a donc conjugué ses efforts à ceux des Premières nations afin d'offrir un large éventail de programmes en vue de résoudre les problèmes sociaux, de santé ou autres qui existent actuellement. Par conséquent, les Premières nations jouent le même rôle que leurs homologues provinciaux et territoriaux en ce qui concerne le RPNE dans les réserves. Les services et les prestations se comparent à ceux et celles qui sont disponibles hors réserve. Toutefois, ces services et prestations sont conçus de manière à garantir que les enfants des Premières nations obtiennent les meilleures chances possible de développer leur plein potentiel et de devenir des membres actifs et en santé qui contribuent à leur collectivité. Le RPNE chez les Premières nations souscrivent aux mêmes objectifs nationaux, à savoir :

- prévenir et réduire la pauvreté infantile;
- encourager l'intégration des familles au marché du travail;
- réduire les chevauchements et les dédoublements des programmes et des services gouvernementaux.

L'initiative de RPNE aide les familles à faible revenu qui ont des enfants et qui habitent une réserve, car ceux-ci permettent de réaliser des projets conçus expressément pour leur bien-être.

Volet - Prestation liée au revenu

Les familles des Premières nations dont le revenu satisfait aux critères ont droit au versement du montant de base de la PFCE et au SPNE, et lorsqu'applicable au supplément provincial/territorial additionnel. Pour être admissibles, les familles doivent soumettre une demande et produire une déclaration de revenu. L'ARC utilise les deux documents pour déterminer le montant auquel une famille a droit. Si un enfant a été confié à une agence d'aide à l'enfance et à la famille (y compris une agence d'une Première nation), en vertu d'une loi provinciale/territoriale de protection de l'enfance, une Allocation spéciale pour enfants est versée à l'agence au lieu de la PFCE et du SPNE. L'agence soumet sa demande en vue d'obtenir cette allocation directement à l'ARC lorsque l'enfant lui est confié. La personne qui avait la garde de l'enfant avant son admission à l'agence cesse de recevoir les versements de la PFCE et du SPNE dès que la demande de l'agence est approuvée.

Volet - Réinvestissement

Les Premières nations peuvent réinvestir les économies réalisées sur les rajustements de l'aide au revenu afin d'améliorer les services existants pour réduire la pauvreté infantile ou d'en créer de nouveaux. En vertu des modalités et des conditions de l'initiative de RPNE, les Premières nations doivent administrer l'aide au revenu en se fondant sur les barèmes des taux adoptés par leurs homologues provinciaux/territoriaux. Lorsqu'une province ou un territoire réduit les paiements d'aide au revenu qui sont versés aux bénéficiaires de prestations pour enfants, les Premières nations doivent aussi abaisser leurs taux (afin de réaliser des économies). Pour les bénéficiaires, le montant de leur SPNE doit au minimum être égal au montant réduit de l'aide au revenu, de sorte que le revenu total de la famille ne baisse pas. Les économies que la diminution des dépenses du programme d'aide au revenu constituent des fonds qui peuvent être réinvestis.

Le montant des fonds consacrés aux réinvestissements est fixé à l'échelle régionale, conformément aux procédures en vigueur et aux montants des rajustements effectués par les provinces/territoires à leur taux d'aide au revenu en raison du SPNE. Lorsqu'une province ou un territoire bonifie les paiements fédéraux en y ajoutant des fonds (lesquels sont communément appelés « enveloppe d'investissement supplémentaire »), AINC s'engage à rembourser la portion d'investissement supplémentaire qui est versée aux familles recevant de l'aide au revenu habitant une réserve. Par exemple, AINC rembourse à la Saskatchewan et au Yukon les paiements de prestations intégrées pour enfants qui sont versés aux familles ayant des enfants et qui habitent habituellement une réserve et qui bénéficient d'aide au revenu.

Dans certains cas, les fonds de réinvestissement dont dispose une collectivité ne sont pas très élevés. Toutefois, les Premières nations parviennent à les gonfler en les jumelant à des fonds d'autres sources, par exemple les revenus généraux de la bande ou les services de garderies.

En plus de financer de nouveaux services et des services améliorés pour les familles à faible revenu et leurs enfants, le RPNE facilite les initiatives locales et la prise de décisions en ce qui concerne la gestion de projets. Cela renforce les capacités d'élaboration de politiques et de prestation de services des Premières nations et des agences. Même si le fonctionnement de l'initiative de RPNE dans chaque région se conforme de près aux modèles provinciaux/territoriaux, les Premières nations ont la souplesse nécessaire pour déterminer les priorités de leurs réinvestissements. Elles peuvent aussi planifier, concevoir, mettre en oeuvre, réaliser, surveiller et évaluer des projets communautaires qui correspondent à la culture des collectivités et qui répondent à leurs besoins uniques.

Cadre de gestion et d'établissement de rapports

Comme le stipule le cadre de gestion de l'initiative de RPNE, les projets de réinvestissement locaux doivent être conformes aux objectifs fédéraux/provinciaux/territoriaux de l'initiative, c'est-à-dire qu'ils doivent renforcer les collectivités et les familles de manière à réduire la pauvreté infantile. Avant de conclure des ententes de financement, AINC vérifie que celles-ci renferment toutes les dispositions requises en matière d'obligation de rendre compte, de manière à ce que les fonds ainsi transférés donnent un rendement approprié.

Afin que l'on puisse déterminer à quel point sont atteints les objectifs visés par l'initiative de RPNE, les compétences participantes à tous les paliers dressent des rapports sur les intrants et les résultats des réinvestissements. Les Premières nations bénéficiaires doivent aussi soumettre des rapports à AINC sur leurs activités et les résultats des projets réalisés au moyen des fonds supplémentaires générés par le RPNE. Ces rapports annuels contiennent la liste des titres des projets, ainsi qu'une brève description de l'objectif du projet, des activités, de l'échéancier et des ressources utilisées pour chaque projet exécuté durant l'exercice financier. Ces rapports renferment aussi une description des résultats et des accomplissements des projets pour l'exercice, y compris le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une aide.

Les rapports des Premières nations constituent la pierre angulaire du rapport récapitulatif annuel sur les activités de réinvestissement que les régions soumettent à l'administration centrale. Puis, AINC utilise les rapports régionaux pour fournir l'information devant faire partir du rapport annuel fédéral/provincial/territorial qui est remis aux ministres responsables des services sociaux. En outre, AINC dresse son propre rapport annuel sur les progrès de l'initiative à l'intention des Premières nations, des régions, des gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que du public.

Un suivi régulier permet de recueillir de l'information à jour sur les activités et les résultats. Les commentaires des Premières nations sur les innovations, les défis et d'autres aspects des projets de réinvestissement constituent un élément important du processus de gestion de programme.

Les tableaux qui suivent montrent les dépenses réelles engagées par les Premières nations dans le cadre du RPNE durant les exercices 1998-1999 à 2002-2003.

TABLEAU 1 : Dépenses réelles pour les projets de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations durant les exercices 1998-1999 à 2002-2003[2]

Région		1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Yukon		200 000 $	300 000 $	264 100 $	341 100 $	488 500 $
Columbie-Britannique		2 300 000 $	3 470 000 $	4 324 000 $	4 174 082 $	5 972 934 $
Alberta		1 700 000 $	7 000 000 $	9 667 236 $	8 566 120 $	9 756 700 $
Saskatchewan		4 400 000 $	8 600 000 $	11 440 807 $	15 391 699 $	16 851 400 $
Manitoba[3]		4 300 000 $	8 400 000 $	7 785 570 $	5 322 143 $	3 209 100 $
Ontario		2 700 000 $	3 500 000 $	5 217 500 $	7 355 250 $	8 118 090 $
Québec		6 824 208 $	8 539 500 $	8 539 500 $	8 539 500 $	8 160 700 $
Atlantique		1 000 000 $	2 100 000 $	3 000 000 $	1 548 600 $	991 400 $
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire[4]	Yukon	0 $	240 000 $	240 000 $	240 000 $	240 000 $
	Sask.	6 700 000 $	8 100 000 $	3 799 193 $	5 522 872 $	2 198 822 $
Total		**30 124 208 $**	**50 249 500 $**	**54 277 906 $**	**57 001 366 $**	**55 987 646 $**

TABLEAU 2 : Fonds de réinvestissement distribués comparativement aux fonds déclarés ($) durant l'exercice 2002-2003[5]

Région		Fonds de réinvestissement distribués	Fonds déclarés[6]	Fonds non déclarés
Yukon		488 500 $	473 500 $	15 000 $
Columbie-Britannique		5 972 934 $	5 771 234 $	201 700 $
Alberta		9 756 700 $	9 756 700 $	0 $
Saskatchewan		16 851 400 $	5 174 600 $	11 676 800 $
Manitoba		3 209 100 $	2 701 300 $	507 800 $
Ontario		8 118 090 $	6 909 850 $	1 208 240 $
Québec		8 160 700 $	2 869 700 $	5 291 000 $
Atlantique		991 400 $	991 400 $	0 $
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire	Yukon	240 000 $	240 000 $	s.o.
	Sask.	2 198 822 $	2 198 822 $	s.o.
Total		**55 987 646 $**	**37 087 106 $**	**18 900 540 $**

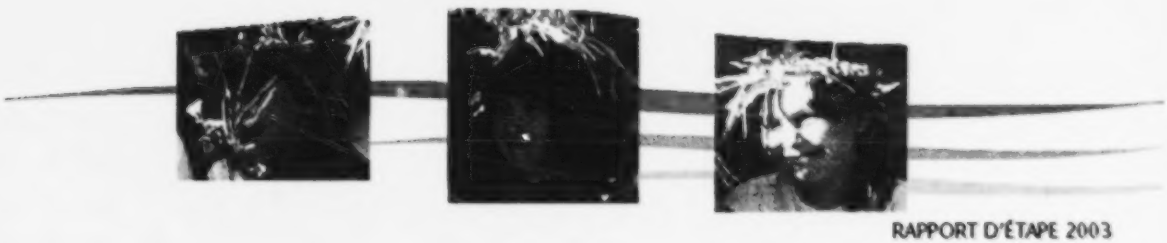

PROJETS DE RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les fonds provenant du RPNE peuvent être consacrés à un large éventail de projets innovateurs. Ces projets mis de l'avant par les Premières nations sont répartis sous cinq grands domaines d'activité.

Nutrition de l'enfant : Projets visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants en offrant le déjeuner, le dîner ou des collations dans les écoles ou en sensibilisant les parents à la nutrition et à l'importance de la préparation des repas. Des paniers de provisions peuvent aussi être livrés à domicile dans le but de favoriser une bonne nutrition des enfants.

Services de garde/Garderies : Projets ayant pour but d'améliorer des locaux pour offrir des places en garderie aux familles à faible revenu, surtout lorsque les parents travaillent ou participent à des projets de formation. Une autre approche consiste à utiliser les fonds pour réduire les coûts des services de garde que les parents doivent assumer (aucune subvention n'est versée directement aux parents).

Développement du jeune enfant : Projets visant à fournir des services d'intervention précoce aux parents désireux de donner à leurs enfants un bon départ dans la vie. Ce type de projet peut comprendre des halte-garderies ou des programmes de formation en compétences parentales.

Possibilités d'emploi et de formation : Projets destinés à développer les compétences des parents et des jeunes et d'améliorer leurs perspectives d'emploi par des programmes de formation ou d'éducation liée à l'emploi ou des emplois d'été pour les jeunes.

Enrichissement communautaire : Cette catégorie comprend des projets de familiarisation avec la culture traditionnelle (p. ex., art, musique, narration d'histoires), projets d'aide à la jeunesse, célébrations, groupes de soutien par des pairs, soutien à la famille et à la collectivité (p. ex., perfectionnement des connaissances élémentaires et formation à la gestion financière), et autres activités de groupe qui contribuent à renforcer les liens communautaires entre aînés, jeunes et enfants.

Un examen des données sur le RPNE mené récemment confirme que les Premières nations investissent prioritairement dans les projets liés à l'alimentation des enfants, aux possibilités d'emploi et aux programmes de formation ainsi qu'à l'enrichissement culturel. Le tableau qui suit montre la répartition des fonds disponibles pour chaque domaine d'activité par les différentes régions.

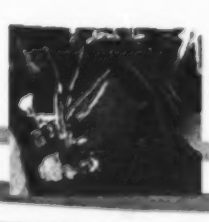

TABLEAU 3 : Fonds disponibles pour les réinvestissements par domaine d'activité et par région durant l'exercice 2002-2003[7]

Région	Services de garde/ Garderies	Nutrition de l'enfant	Développement du jeune enfant	Possibilités d'emploi et de formation	Enrichissement communautaire	Total
Yukon	17 500 $	53 200 $	0 $	0 $	402 800 $	**473 500 $**
	3,7%	*11,2%*	*0%*	*0%*	*85,1%*	
Colombie-	76 548 $	850 621 $	199 771 $	404 980 $	4 239 314 $	**5 771 234 $**
Britannique	*1,3%*	*14,7%*	*3,5%*	*7,0%*	*73,5%*	
Alberta	336 000 $	1 257 200 $	123 400 $	2 784 900 $	5 255 200 $	**9 756 700 $**
	3,4%	*12,9%*	*1,3%*	*28,5%*	*53,9%*	
Saskatchewan	25 900 $	663 700 $	262 200 $	2 918 600 $	1 304 200 $	**5 174 600 $**
	0,5%	*12,8%*	*5,1%*	*56,4%*	*25,2%*	
Manitoba	48 800 $	537 600 $	10 800 $	504 100 $	1 600 000 $	**2 701 300 $**
	1,8%	*19,9%*	*0,4%*	*18,7%*	*59,2%*	
Ontario	219 477 $	2 873 960 $	174 787 $	455 612 $	3 186 014 $	**6 909 850 $**
	3,2%	*41,6%*	*2,5%*	*6,6%*	*46,1%*	
Québec	239 800 $	798 200 $	176 300 $	832 100 $	823 300 $	**2 869 700 $**
	8,4%	*27,8%*	*6,1%*	*29,0%*	*28,7%*	
Atlantique	20 200 $	7 100 $	0 $	0 $	964 100 $	**991 400 $**
	2,0%	*0,7%*	*0%*	*0%*	*97,3%*	
Total[8]	**984 225 $**	**7 041 581 $**	**947 258 $**	**7 900 292 $**	**17 774 928 $**	**34 648 284 $**
	2,9%	**20,3%**	**2,7%**	**22,8%**	**51,3%**	

Le diagramme ci-dessous montre le pourcentage du total national des dépenses par domaine d'activité durant l'exercice 2002-2003, selon le tableau ci-dessus.

Réinvestissements par domaine d'activité durant l'exercice 2002-2003

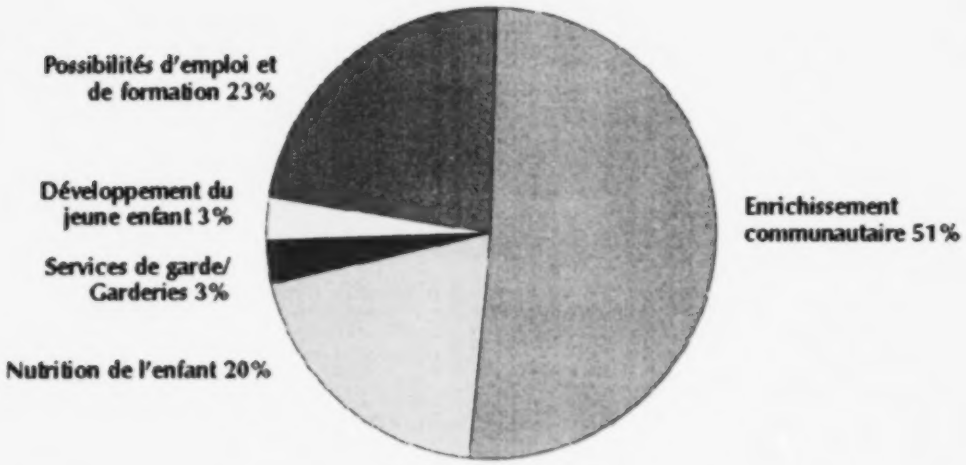
Possibilités d'emploi et de formation 23%
Développement du jeune enfant 3%
Services de garde/ Garderies 3%
Nutrition de l'enfant 20%
Enrichissement communautaire 51%

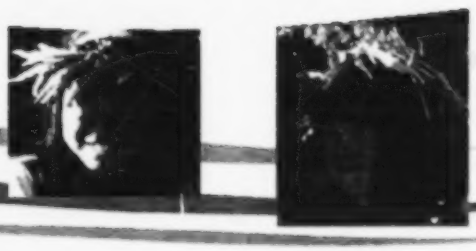

RÉPERCUSSIONS DE L'INITIATIVE DE RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

L'une des caractéristiques importantes de l'initiative de RPNE chez les Premières nations est qu'il offre une grande étendue et une flexibilité aux Premières nations quand vient le temps d'aider les parents à faible revenu et leurs enfants. Les Premières nations ont appliqué avec succès les fonds à divers projets et services de réinvestissement. En fait, elles offrent généralement une gamme de services plus variés que ceux qui sont offerts dans les provinces et les territoires. Les Premières nations ont également le loisir de concentrer les fonds provenant du réinvestissement sur divers domaines de service qui répondent aux besoins particuliers des membres de leurs collectivités – pourvu que ceux-ci soient conformes aux objectifs de l'initiative. Leur approche consiste à identifier les services qui semblent présenter des lacunes, à établir la priorité des besoins en matière de services, à évaluer les possibilités de développement en ce qui a trait aux fonds et aux ressources en personnel disponibles, et à créer des structures pour offrir les services requis à la population ciblée.

Cette façon de procéder a les effets positifs suivants :

- En élaborant et en mettant en oeuvre des projets qui sont financés à même le RPNE, les représentants et les administrateurs locaux acquièrent ou perfectionnent leurs connaissances et compétences en gestion pour le plus grand bien de leur collectivité.
- L'initiative aide les organismes nationaux et régionaux des Premières nations et le gouvernement du Canada à créer des collectivités de Premières nations autogérées, autonomes et autosuffisantes.
- L'initiative permet de fournir des services qui améliorent les conditions de vie, actuelles et futures, des familles à faible revenu et de leurs enfants. Ces services les aident à participer davantage aux activités économiques, sociales et culturelles de leur collectivité.
- En raison de la souplesse du programme, les Premières nations peuvent respecter les priorités de leurs collectivités et satisfaire leurs besoins tout en réduisant la pauvreté infantile.

Les tableaux suivants illustrent le nombre de projets mis à exécution par les Premières nations durant l'exercice 2002-2003 et le nombre de familles et d'enfants qui en ont bénéficié, et ce, par domaine d'activité et par région.

TABLEAU 4 : Nombre de projets de réinvestissement et nombre de familles et d'enfants qui ont bénéficié de ces projets, par domaine d'activité et par région, durant l'exercice 2002-2003

Domaine d'activité	Nombre de projets	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Services de garde/Garderies	65	808	1715
Nutrition de l'enfant	245	11 914	28 564
Développement du jeune enfant	51	1 485	3,188
Possibilités d'emploi/ Formation	165	6 114	12 782
Enrichissement communautaire	808	37 646	71 485
Total à l'échelle nationale	**1 334**	**57 967**	**117 734**

TABLEAU 5 : Nombre de familles et d'enfants ayant bénéficié[10] des projets de réinvestissement et nombre de projets de réinvestissement par région durant l'exercice 2002-2003

Région	Nombre de familles	Nombre d'enfants	Enfants âgés de 0 à 19 sur réserve en 2002	Nombre de projets
Yukon	98	526	2 459[11]	29
Columbie-Britannique	25 238	43 409	21 509	642
Alberta	5 998	15 054	28 807	163
Saskatchewan	7 404	18 803	28 280	81
Manitoba	6 752	14 301	34 540	248
Ontario	7 958	16 240	31 049	78
Québec	3 945	8 720	17 887	78
Atlantique	574	681	7 378	15
Total	**57 967**	**117 734**	**171 909**	**1 334**

HISTOIRES DE RÉUSSITE

Voici quelques exemples de projets qui ont été réalisés par les Premières nations au moyen des ressources provenant du RPNE.

Première nation des Chippewyans des Prairies – Traité no 8

La Première nation des Chippewyans des Prairies, dans le Nord de l'Alberta, a entrepris le *projet de coupons donnant droit à du lait et des couches* afin de répondre aux besoins élémentaires et nutritionnels des enfants de la collectivité. Comme les fonds d'aide au revenu sont limités et que le prix du lait est plus élevé dans les collectivités éloignées (la ville la plus proche étant située à 120 km de la collectivité), les familles n'achetaient pas suffisamment de lait pour leurs enfants. Elles avaient également contracté une dette importante au magasin local. L'administrateur du développement social et le propriétaire du magasin local ont créé un système de coupons donnant droit à du lait et des couches pour les familles à faible revenu qui étaient admissibles à l'aide au revenu. Les coupons peuvent être échangés au magasin local contre du lait, ou du jus lorsqu'il n'y a pas de lait, et des couches. L'administrateur des services sociaux a reçu des commentaires positifs de la part des utilisateurs. Les familles affirment que le système de coupons est pratique et qu'il leur a permi de tirer le maximum de leur aide au revenu et de leur budget alimentaire.

Centre d'amitié Skookum Jim – Yukon

Le centre d'amitié, situé à Whitehorse, offre des services et des programmes de qualité, un appui aux parents et un soutien communautaire aux jeunes autochtones en milieu urbain. Les fonds

provenant du RPNE sont utilisés avec des fonds provenant d'autres sources pour assurer la prestation de services dans plusieurs domaines de programmes, soit les compétences nécessaires au marché du travail, la fabrication de tambours et les chansons traditionnelles, la préparation traditionnelle de viandes et de poissons, les activités entourant les potlach, la fabrication de masques, les camps de pêche et de chasse et l'apprentissage de l'autonomie chez les jeunes. En outre, plusieurs groupes de discussion ont été formés pour déterminer le contenu des programmes culturels. Un conseil consultatif des jeunes a participé activement aux projets.

Certains des projets du centre d'amitié Skookum Jim sont présentés ci-dessous.

- *Compétences nécessaires au marché du travail* : Au total, 35 jeunes ont participé à ce projet très réussi, qui avait comme principal objectif de leur permettre d'apprendre les rudiments de la nouvelle technologie informatique. Les participants ont travaillé à leur propre rythme pour atteindre les objectifs de leurs projets individuels, entre autres acquérir des compétences dans l'utilisation de l'ordinateur, de MS Word et d'Internet, apprendre à rédiger des curriculum vitæ et des lettres d'accompagnement et chercher un emploi. Jusqu'à maintenant, les participants ont choisi de faire toute leur formation à l'ordinateur, y compris la rédaction de curriculum vitæ et de lettres d'accompagnement, la recherche d'emploi ainsi que certains autres exercices. L'évaluation préliminaire et les commentaires sont très positifs et les participants à ce projet ont bien assimilé la formation. Ils ont également démontré un engagement profond et beaucoup de motivation à apprendre. Bref, le projet s'est révélé une réussite sur les plans de la conception, de la mise en oeuvre et de l'exécution.
- *Fabrication de tambours* : Ce petit projet destiné aux jeunes consistait à fabriquer des tambours et à chanter des chants traditionnels sous la supervision d'un sage. Les réactions aux deux ateliers que comportait ce projet ont été très positives. On s'attend à ce que non seulement ce projet se poursuive, mais aussi à ce qu'il prenne de l'ampleur.
- *Préparation traditionnelle de viandes et de poissons* : Ce projet portait essentiellement sur les techniques traditionnelles de préparation et de conservation de viandes et de poissons, dont le saumon, l'orignal et le caribou. Les participants y ont appris à confectionner de la saucisse et du pemmican, à découper la viande ainsi qu'à la faire sécher.
- *Fabrication de masques* : La fabrication de masques traditionnels était au cœur de ce projet qui a connu beaucoup de succès.
- *Camp de pêche et de chasse* : Ce projet réunissant des sages et quatre jeunes s'est déroulé dans un camp situé dans la région de Pelly. Les participants sont parvenus à ramener deux orignaux au camp. Ils ont fait sécher une partie de la viande et ont utilisé l'autre pour confectionner de la saucisse. Ce projet a aussi été considéré comme une réussite.
- *Apprentissage de l'autonomie chez les jeunes* : Ce projet d'apprentissage positif pour les jeunes et leur famille consistait à travailler avec les parents, les familles et les jeunes afin de leur procurer un soutien. L'objectif visé était d'offrir un environnement familial positif et de montrer comment les problèmes et les dysfonctionnements familiaux sont intimement liés à la consommation et à l'abus d'alcool. Dans certains cas, les participants ont été référés à des organismes de services sociaux. Ce projet, qui était surtout destiné aux jeunes, a permis de travailler individuellement avec les enfants et leur famille et de leur donner le soutien dont ils avaient besoin. Ce projet comportait également l'élaboration de stratégies de soutien familial afin de sensibiliser les participants aux défis que doivent relever les jeunes enfants dans un environnement urbain.

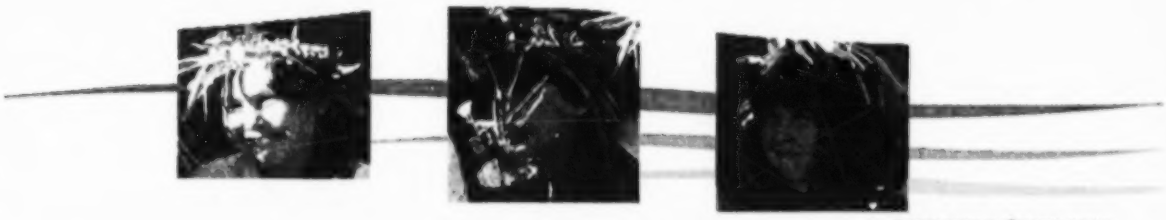

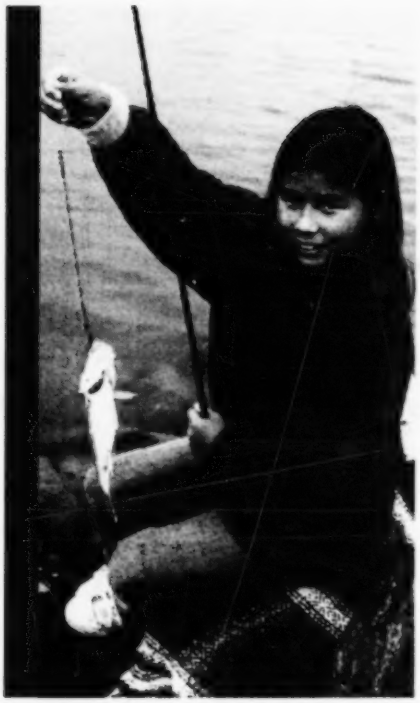

Ce projet s'est avéré d'une grande valeur en fournissant un soutien aux familles dans leur milieu familial. Tous les participants en ont bénéficié directement, spécialement les jeunes et leur famille. Les réactions positives de tous les participants qui prennent une part active au processus d'apprentissage de la vie atteste également le succès de ce projet.

Si l'on en juge par le soutien continu qu'apportent les familles, les commentaires et les résultats des évaluations, les projets du centre d'amitié Skookum Jim offrent aux jeunes autochtones en milieu urbain des services dont ils ont grandement besoin.

Nation crie de Little Red River – Traité no 8

Cette Première nation en Alberta a mis de l'avant un projet de renforcement de la famille afin de promouvoir le bien-être et des choix de vie sains. Par l'entremise de programmes adaptés aux différences culturelles, ce projet offre aux familles et aux jeunes à risque un soutien constant, des conseils et des possibilités de faire des choix de vie plus sains. Les participants y apprennent à établir un budget, à faire des achats judicieux, à effectuer les tâches domestiques et à se soucier de l'hygiène. Des paniers-cadeaux contenant les fournitures nécessaires pour les nouveaux-nés sont remis aux familles à faible revenu. Des ateliers sur des sujets tels que la cuisine et la nutrition, les techniques de survie, les services en cas de sinistres ainsi que les arts et l'artisanat ont été organisés.

Les excursions culturelles pour les jeunes comprennent des activités telles que les jeux de mains, les danses du thé, la préparation d'aliments et les ateliers sur l'abus de drogues ou d'alcool. Les jeunes peuvent assister à une « soirée de chili » organisée dans un environnement social d'apprentissage, où les plus âgés d'entre eux apprennent à préparer des aliments. Le projet de renforcement de la famille a reçu des commentaires élogieux au sein de la collectivité. Les responsables de ce projet s'efforcent d'organiser au moins un atelier pour les adultes et un autre pour les jeunes chaque mois.

Première nation Kwalin Dunn

Cette collectivité a poursuivi plusieurs projets de réinvestissement pour les familles à faible revenu, par exemple la garderie Ashea et le programme alimentaire Bon départ pour les Autochtones. Elle a aussi aidé les parents à faible revenu à assumer les frais de garderie de manière à leur permettre d'obtenir de la formation en cours d'emploi ou d'assister à des ateliers ou à des cours en vue de parfaire leur éducation. Un autre projet visait à amener les parents à s'intéresser davantage à la capacité d'apprentissage et d'acquisition de connaissances élémentaires de leurs enfants.

Tous ces projets ont contribué à créer un environnement sain où les enfants peuvent interagir, apprendre les comportements sociaux appropriés et améliorer leur santé physique, et où les parents peuvent devenir autonomes et servir de modèles pour leurs enfants. En outre, les projets procurent aux parents et aux enfants des outils pour gérer le stress, la violence, leur budget, leur emploi, leurs horaires, leurs échéanciers ainsi que les nombreux autres défis de la vie quotidienne.

RÉSUMÉ

Les Premières nations se sont engagées, tout comme les autres gouvernements qui participent à l'initiative de la PNE, à faciliter l'atteinte des objectifs visés par la PNE en offrant des avantages et des services aux familles à faible revenu qui ont des enfants. Ces avantages et services amélioreront leur qualité de vie en leur permettant de prendre une part plus active à la vie de la collectivité. L'initiative de RPNE a aidé de nombreuses collectivités des Premières nations à réduire l'étendue de la pauvreté infantile et à favoriser l'intégration et la participation au marché du travail. De plus, les activités d'enrichissement communautaire, telles que la sensibilisation aux traditions et aux valeurs sociales, économiques et culturelles, contribuent à rehausser l'estime de soi des participants et à les rendre fiers de leur culture. Sans les fonds provenant du RPNE, de nombreuses collectivités ne pourraient pas organiser de tels projets.

On peut facilement imaginer que les histoires de réussite se multiplieront. Au fur et à mesure que les Premières nations acquerront de l'expérience et des connaissances relativement à ce mécanisme de financement et qu'elles les partageront, elles pourront créer plus de projets pour les familles à faible revenu qui ont des enfants et leur offrir davantage de services.

Le gouvernement du Canada continue à travailler en partenariat avec les Premières nations afin d'atteindre leur but commun, à savoir améliorer la qualité de vie des Autochtones. Les avantages retirés par les membres d'environ 600 Premières nations grâce au RPNE témoignent des résultats importants de cet effort concerté.

Pour AINC, les prochaines étapes ont consisté à achever un *Guide pour l'élaboration de propositions et la présentation de rapports* afin d'aider les administrateurs des Premières nations à gérer l'initiative. Cet outil a été créé en collaboration avec les Premières nations dans le cadre d'une série d'ateliers. Il sera diffusé sur le site Web d'AINC, sous l'onglet se rapportant au RPNE, lequel fait actuellement l'objet d'une mise à jour, avec le *Manuel des lignes directrices et des normes nationales s'appliquant à l'Initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants*. AINC créera d'autres outils de communication, par exemple un calendrier pour les Premières nations montrant les principaux documents se rapportant au RPNE. Ces outils seront disponibles en 2005.

ANNEXE A

APPROCHES PROVINCIALES ET TERRITORIALES VISANT LE REMPLACEMENT DES PRESTATIONS D'AIDE AU REVENU POUR ENFANTS[1]

Depuis l'instauration de la Prestation nationale pour les enfants (PNE) en 1998, les trois approches distinctes suivantes ont été adoptées à l'égard du replacement des prestations enfants de l'aide sociale versées dans le cadre de la PNE :

- approche de compensation de l'aide sociale;
- approche de l'intégration des prestations pour enfants, avec rajustement;
- approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement.

Le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas remplacer ses prestations d'aide sociale pour enfants de la PNE, et il transmet le Supplément de la PNE directement aux bénéficiaires. En ce qui concerne les réserves des Premières nations et le Programme d'aide au rétablissement (PAR), de Citoyenneté et Immigration Canada, la composante réinvestissement de la PNE correspond aux programmes de soutien du revenu des provinces et territoires.

Approche de compensation de l'aide sociale

Deux méthodes sont utilisées dans cette approche : soit les provinces et les territoires traitent le Supplément de la PNE comme un revenu non exempté aux fins du calcul de l'aide sociale, soit ils réduisent le taux des prestations d'aide sociale pour enfants. Dans la première méthode, les bénéficiaires de l'aide sociale voient le montant qu'ils reçoivent du Supplément de la PNE déduit de leur revenu d'aide sociale. Cette méthode a été adoptée par l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Le Manitoba utilise également cette méthode pour une partie de ses bénéficiaires de l'aide sociale (jusqu'en 2004). Dans la seconde méthode, utilisée par l'Alberta, le taux des prestations d'aide sociale est réduit d'un montant égal au maximum du Supplément de la PNE. Les familles qui quittent l'aide sociale gardent le plein montant du Supplément de la PNE. Dans cette approche, les fonds de réinvestissement proviennent des économies réalisées dans le régime d'aide sociale.

Note : Pour les Premières nations, il n'y a pratiquement pas de différence entre ces deux modèles car on suppose que les familles des Premières nations vivant dans les réserves reçoivent le plein montant du Supplément de la PNE du fait que leur revenu n'est pas imposable.

Approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement

Certaines administrations ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, qui est intégré à la PFCE. En vertu de cette approche, les augmentations du Supplément de la PNE sont compensées en totalité ou en partie dans le programme provincial de prestations pour enfants. Les économies ainsi réalisées constituent les fonds de réinvestissement de la province. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté cette approche.

Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement

Certaines administrations ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, mais de ne pas compenser les augmentations du Supplément de la PNE dans le nouveau programme provincial de prestations pour enfants. Ces provinces et territoires utilisent le Supplément de la PNE pour compenser les prestations dont les enfants bénéficient dans le régime d'aide sociale, de telle sorte que les montants des prestations pour enfants demeurent les mêmes. Pour ces provinces et territoires, les fonds de réinvestissement représentent le montant d'économies « fixes » pour eux depuis l'instauration de la PNE (y compris les économies réalisées grâce à la restructuration) et ce montant est reporté tous les ans. Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont adopté cette approche.

NOTES DE RENVOI

[1] Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants. Le Québec a choisi de ne pas participer à la Prestation nationale pour enfants parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

[2] Ces chiffres représentent un cliché dans le temps et s'appuient sur les rapports soumis par les Premières nations à leurs bureaux régionaux d'AINC respectifs en date du 15 juillet 2003. Les données sont dès lors résumées par les bureaux régionaux et soumis à l'administration centrale d'AINC par le biais du Système de gestion des transferts de paiements. D'autres rapports peuvent avoir été soumis après la date butoir du 15 juillet mais ne sont pas reflétés dans les tableaux qui figurent dans ce rapport.

[3] Depuis janvier 2004, la province du Manitoba verse les prestations pour enfants directement aux familles. Par conséquent, elle ne dispose plus de fonds pour le réinvestissement.

[4] L'enveloppe d'investissement supplémentaire se compose des sommes additionnelles que les provinces ou les territoires investissent en sus du Supplément de la Prestation nationale pour enfants, au-delà du niveau fédéral, au moyen d'un réseau intégré provincial/territorial de prestations pour enfants. Lorsqu'une province ou un territoire investit plus que la valeur du SPNE fédéral, AINC rembourse la portion que la province ou le territoire verse aux familles à faible revenu habitant une réserve.

[5] Ces chiffres représentent un cliché dans le temps et s'appuient sur les rapports soumis par les Premières nations à leurs bureaux régionaux d'AINC respectifs en date du 15 juillet 2003. Les données sont dès lors résumées par les bureaux régionaux et soumis à l'administration centrale d'AINC par le biais du Système de gestion des transferts de paiements. D'autres rapports peuvent avoir été soumis après la date butoir du 15 juillet 2003 mais ne sont pas reflétés dans les tableaux qui figurent dans ce rapport.

[6] Dans le cas des Premières nations autonomes et des ententes pluriannuelles conclues avant 1998 qui ont été reportées, les rapports sur les résultats et les dépenses se font d'une manière différente.

[7] Ces chiffres représentent un cliché dans le temps et s'appuient sur les rapports soumis par les Premières nations à leurs bureaux régionaux d'AINC respectifs en date du 15 juillet 2003. Les données sont dès lors résumées par les bureaux régionaux et soumis à l'administration centrale d'AINC par le biais du Système de gestion des transferts de paiements. D'autres rapports peuvent avoir été soumis après la date butoir du 15 juillet 2003 mais ne sont pas reflétés dans les tableaux qui figurent dans ce rapport.

[8] Dans le cas des Premières nations autonomes et des ententes pluriannuelles conclues avant 1998 qui ont été reportées, les rapports sur les résultats et les dépenses se font d'une manière différente.

[9] Ces données chiffrées peuvent comporter des dédoublements, car une famille peut bénéficier de plus d'un service offert par la collectivité.

[10] Ces données chiffrées peuvent comporter des dédoublements, car une famille peut bénéficier de plus d'un service offert par la collectivité.

[11] Cette donnée représente le nombre total d'Indiens inscrits au Yukon, car tous sont considérés comme habitant normalement une réserve. Le nombre réel d'enfants de 19 ans ou moins habitant une réserve est de 1 263.

ANNEXE A

[1] Ce texte est tiré du rapport *La Prestation nationale pour enfants, Rapport d'étape : 2002* publié par Développement social Canada, juillet 2003, p. 18-20.